

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 8 octobre à 20 heures
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 12

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 2

Nombre de pouvoir : 2

Date d'envoi de la convocation le 30 septembre 2024

Titulaires présents :

Serge DEPLANTE, Jean-Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY
Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Françoise MUGNIER, Gilles REY
Vincent BOULNOIS, Daniel ROCHAIX, Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU

Titulaires absents :

Alexis BUTTIN, Martine VIBERT
Jean-François BRAISSAND
David DUBOSSON, Patricia MERMOZ,
Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

Suppléants présents prenant part aux votes :

André VUACHET, Jean-Marc FOLLIET

Pouvoirs

Patricia MERMOZ donne pouvoir à Agnès BARILLIER
David DUBOSSON donne pouvoir à Françoise MUGNIER

Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance

Réf : D_C_001_24

**Objet : PROJET DE TERRITOIRE POUR LA GESTION DE L'EAU (PTGE) –
Validation de la feuille de route**

Monsieur Le Président rappelle la définition d'un PTGE donnée par l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019 et son additif de janvier 2023 :

« Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est une démarche reposant sur une approche globale et co-construite de la ressource en eau sur un périmètre cohérent d'un point de vue hydrologique ou hydrogéologique. Il aboutit à un engagement de l'ensemble des usagers d'un territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc.) permettant d'atteindre, dans la durée, un équilibre entre besoins et ressources disponibles en respectant la bonne fonctionnalité des milieux aquatiques, en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant. »

Il rappelle les étapes d'élaboration, les résultats de l'étude « volumes maximum prélevables », les objectifs de la feuille de route et la gouvernance du PTGE.

Il informe ensuite du besoin d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour approfondir la co-construction et les analyses à faire durant cette phase d'élaboration et donne le calendrier

prévisionnel d'élaboration du PTGE avec l'objectif d'une validation par le Préfet en septembre 2025.

Après avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

DECIDE

DE VALIDER le projet de feuille de route de l'élaboration du PTGE annexé à la présente délibération ;

DE LANCER une procédure de recrutement d'un prestataire Assistant à Maitrise d'Ouvrage.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance

Agnès BARILLIER

Votants	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

